LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL À TEMPS PARTAGÉ

Développez les compétences de votre entreprise grâce au travail à temps partagé!

PARTENAIRES Image Informer les entreprises qui souhaitent embaucher à temps partiel, sur les différents dispositifs, concepts et structures de travail à temps partagé dans le but de les aider à : · Satisfaire des besoins d'emploi, à la mesure de leurs besoins du moment, sans que les employés concernés soient salariés de leur entreprise **OBJECTIFS** • Bénéficier de compétences clés nécessaires à leur développement économique au même titre que les grandes entreprises • Faire face aux variations d'activité prévues ou aléatoires • Bénéficier des compétences d'un service RH mutualisé. Les entreprises de tous les secteurs d'activités souhaitant mettre en œuvre le travail à temps **PUBLIC CONCERNÉ** partagé Le conseiller CCI vous accompagne après un entretien ciblé, vers les solutions et dispositifs ATURE DE LA PRESTATIO de travail à temps partagé qui conviennent le mieux à votre situation ou vous oriente vers des structures d'accompagnement spécialisées dans le cadre de projets collectifs. Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme COÛT Opérationnel « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Marie-Genevieve BRICE

Conseiller RH

T. 04 66 879 881 /06 18 17.06.23

mg.brice@gard.cci.fr

Vous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.